

RÈGLEMENT INTERNE

ACCUEIL

Le PABC est géré par des bénévoles (association loi de 1901). De ce fait, il ne nous est pas toujours possible de prévenir lorsque les horaires d'une rencontre ou d'un entraînement sont modifiés. Lors des entraînements ou des rencontres, les responsables légaux des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence d'un encadrant à l'intérieur de la salle et venir récupérer les licenciés dans la salle à la fin de l'entraînement ou de la rencontre. La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors de ces heures d'activité.

Un licencié mineur ne doit pas attendre seul et sans surveillance devant la salle.

ÉQUIPEMENT

Les pratiquants doivent changer de chaussures à l'intérieur de la salle et n'utiliser que des chaussures de sport propres, aussi bien pour les entraînements que pour les rencontres (voir règlement municipal de la salle). Pour les entraînements, prévoir une tenue adaptée à la pratique du basket, une bouteille d'eau ou une gourde, ainsi qu'une tenue sèche et chaude pour repartir de la salle. Pour les rencontres, le club fournit le maillot et le short, ainsi que l'eau. Nous conseillons cependant à chaque joueur d'avoir sa gourde personnelle. Tous les bijoux sont interdits et les piercings (visibles ou non) devront être protégés.

En cas de problèmes médicaux en cours de saison, prévenir immédiatement un responsable du club.

DEVOIRS DU LICENCIÉ

Le licencié s'engage à être assidu aux entraînements (et aux rencontres), à être ponctuel (par respect pour l'entraîneur et ses coéquipiers) et à prévenir l'entraîneur ou le coach en cas d'absence (im)prévue.

Le licencié a le devoir de se comporter correctement lors des entraînements, des rencontres (à domicile comme à l'extérieur, vis-à-vis des adversaires, des spectateurs, des encadrants, des arbitres et des officiels de table de marque). Le club se réserve le droit de sanctionner tout mauvais comportement. Les sanctions seront décidées au cas par cas par le comité directeur.

Tout comportement antisportif lors d'une rencontre officielle peut être sanctionné par une amende financière au club définie par le comité départemental, la ligue régionale ou la FFBB. Cette amende sera répercutée financièrement et intégralement au licencié fautif ou à ses représentants légaux .

Pour les rencontres à domicile, à partir de la catégorie U13, le licencié s'engage à contribuer au bon déroulement des rencontres : arbitrage, table de marque, chronomètre pour les rencontres de la catégorie inférieure à la sienne. Un planning est établi chaque semaine et sera affiché sur le site internet, et également envoyé par mail. Le licencié doit être présent quinze minutes avant l'heure prévue de la rencontre pour laquelle il est désigné. En cas d'absence, le licencié devra se faire remplacer et sera une nouvelle fois convoqué.

HORAIRES ET INFORMATIONS

Tous les horaires des rencontres et des déplacements apparaîtront sur le site Internet du club, au plus tard le vendredi soir. Toutes les autres informations seront transmises principalement par mail ou SMS.

DÉPLACEMENTS

Les licenciés ou leurs représentants légaux sont tenus d'accompagner les joueurs de l'équipe à l'extérieur, sur le principe du covoiturage, et doivent participer équitablement au nombre de kilomètres parcourus. Le planning des rencontres vous est communiqué au début de chaque phase de championnat afin de vous organiser.

En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transports, le déplacement sera annulé (forfait) et une amende financière sera imputée au club.

EN CAS D'URGENCE

J'autorise les organisateurs et l'équipe d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et à transporter mon enfant à l'hôpital. Le club s'engage à prévenir les parents le plus rapidement possible pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

TROC ET PUCES DU PABC

Un des temps forts de notre saison est le Troc et puces organisé chaque année en juillet au bois Saint Laurent de Pont-l'Abbé. C'est une manifestation importante dont la renommée n'est plus à faire. Elle est indispensable au bon fonctionnement de notre club car l'argent ainsi récolté permet de satisfaire les besoins de tous les adhérents, du plus petit au plus grand, tout au long de la saison suivante. Pour la bonne organisation de cet événement, nous avons besoin d'un maximum de bénévoles, licenciés ou parents de licenciés. **En adhérent au PABC, vous vous engagez à consacrer au minimum 2h de votre temps lors de ce week-end.**